



Envoyé en préfecture le 28/09/2021  
Reçu en préfecture le 28/09/2021  
Affiché le **28 SEP. 2021**  
ID : 067-216702829-20210928-A1192021-AR

## ARRETE MUNICIPAL n° 119/2021

**Objet :** Instauration d'interdictions d'accès à tous les véhicules à moteur

**Le Maire,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-27 ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;  
**Vu** l'augmentation importante de rodéos dans les chemins ;  
**Considérant** qu'il est nécessaire de sécuriser les chemins pour les piétons et les usagers professionnels ;

### ARRETE

**Article 1 :** Les chemins suivants seront interdits d'accès à tous les véhicules à moteurs sauf ayant droits :

- La promenade des moulins à partir du domaine Xavier Muller
- Le chemin d'exploitation section 41 n°277 à partir du club de tennis
- Le chemin rural entre les lieux-dits « Grafackern » et « Hinter dem Berg » à partir de la rue d'Austrasie
- Le chemin rural entre les lieux-dits « Windenhansen » et « Gehorb » à partir de la rue du Vignoble

**Article 2 :** Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne, le responsable des services de la Police Municipale de Marlenheim, et les différentes administrations concernées sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon la coutume par voie d'affichage en mairie.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est adressé à :

- Madame la Sous-Préfète de Molsheim
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Responsable des services techniques de la Ville
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Marlenheim



Fait à Marlenheim le 28 septembre 2021  
Le Maire

Daniel FISCHER

## VILLE DE MARLENHEIM